★★★

Cérémonie des traités de 2026
Promouvoir les traités multilatéraux – sauvegarder l'humanité
Rapport journalier

Mardi 22 septembre 2026

Aujourd'hui, douze (12) **actions** relatives aux traités déposés auprès du Secrétaire général ont été effectuées par huit (8) États ; un (1) État a été représenté par son **Chef de Gouvernement**, cinq (5) États ont été représentés au **niveau ministériel**, un (1) État a été représenté au **niveau des ambassadeurs** et un (1) État a été représenté à un **autre niveau**.

Au total, une (1) acceptation, quatre (4) adhésions, quatre (4) ratifications et trois (3) signatures, telles que spécifiées ci-dessous, ont été accomplies :

Environnement

- **Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Helsinki, 17 mars 1992)** (Adhésion par le Bénin)

- **Amendements des articles 25 et 26 de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Madrid, 28 novembre 2003)** (Acceptation par le Bénin)

Droits de l'homme

- **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (New York, 16 décembre 1966)** (Ratification par l'Andorre)

Droit de la mer

- **Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (New York, 19 juin 2023)** (Ratification par l'Allemagne, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Zimbabwe)

Questions pénales

- **Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, 15 novembre 2000)** (Adhésion par l'Andorre)

- **Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, 31 mai 2001)** (Adhésion par l'Andorre)

- **Convention des Nations Unies contre la corruption (New York, 31 octobre 2003)** (Adhésion par l'Andorre)

- **Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité ; Renforcement de la coopération internationale pour la lutte contre certaines infractions commises au moyen de systèmes d'information et de communication et pour la communication de preuves sous forme électronique d'infractions graves (New York, 24 décembre 2024)** (Signature par le Kirghizistan, la Lituanie et le Yémen)

★★★